

## Commune de Puissalicon

### ARRETE N° 2023-58

#### Interdiction de circuler à l'occasion du Festival les Bons Vivants le 07/05/2023

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation du Festival les Bons Vivants le dimanche 07 mai 2023, par l'association Glougrou,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

#### Arrête

##### Article 1

Afin de permettre le déroulement du Festival les Bons Vivants, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue St Guiraud, rue du Château, place de la Barbacane et rue de la Barbacane jusqu'à l'impasse de la Grappe, le dimanche 07 mai 2023 de 08H00 à 21H00.

##### Article 2

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le chef de brigade de gendarmerie et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 28/04/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 28/04/2023

Puissalicon le : 28/04/2023

Michel FARENG  
Maire



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230428-ARRETE\_2023\_58-AR